ANIMATION - CULTURE

Le Concours des Maisons Fleuries

Ouvert à tous les habitants de MOON-SUR-ELLE, ce concours organisé par la commune encourage les habitants à contribuer à l'embellissement de la commune et à participer à l'amélioration de leur cadre de vie.
Ce concours peut-être aussi l'occasion d'associer les habitants à l'effort communal pour l'entretien des espaces verts et des massifs fleuris.
Pour 2018, le concours a vu son nombre de participants passer de 11 à 17.

Soyez nombreux à participer au concours 2019. Il suffit de compléter le bulletin d'inscription et le déposer au secrétariat de mairie avant le 30 juin 2019.

Crédit photo M. RAIMBEAULT

1er prix	COTIGNY Thérèse
2ème prix	DELAUNEY Marcel
3ème prix	BERQUEZ Réjane

Comme annoncé à la remise des prix du concours 2018, un cadeau sera remis à chaque parrain.

Le Marché de Noël

Comme depuis décembre 2009, la commune a organisé son marché de Noël.

Les associations habituelles, le Club des Amis, les Anciens Combattants, l'Association des Parents d'Élèves, Flora'Gym et le Club Créatif de l'Elle, étaient présentes sans oublier l'UCA nouvellement réactivée, avec leurs stands : compositions florales, animations enfants ou propositions alimentaires (beignets, crêpes, fruits de mer, bar, vin chaud…)

ANIMATION - CULTURE

Les associations

Des nouveaux exposants sont venus rejoindre nos habitués, portant leur nombre à 28. Le marché de Noël a été l'occasion de donner les résultats du concours de dessin et d'accueillir vers 16h30 le Père Noël, venu dans sa FIAT de 1936.

Lauréats concours de dessins 2018:

- TPS - PS : Zénaïde MARIE
- MS : Yaëlle LECOQ
- GS : Kenzo ABAD EFFA
- CP : Gabrielle MICHALSKI
- CE : Andréa POUPPEVILLE
- CM : Camille GOSSELIN

ANIMATION - CULTURE

Le Repas des « Anciens : Toujours une belle journée de partage!

Depuis 2009 le repas des anciens est l'occasion de mettre un thème à l'honneur

2018 : les métiers

2014 : Les produits laitiers

2017 le cinéma

2011 : les années Yé-Yé

2016 : le Tour de France

2010 : la mer

2013 : l'école

2012 : les Pommes

2015 : le cirque

2009 :la fenaison

2008 : 100 ans de Mme MONHUREL et danse country

ANIMATION - CULTURE

Les convives se sont retrouvés pour partager un moment de convivialité le dimanche 7 octobre lors du traditionnel repas des « Anciens ».

Après la livraison de la carte postale « menu » par notre facteur, les convives ont pu partager le repas préparé par nos commerçants (Boucherie traiteur VAQUEZ LECONTE, boulangerie LEPOITTEVIN et Proxi DELAFOSSE). Les invités ont chanté et dansé avec la participation de l'animateur Monsieur LEMOSQUET.

avec toujours une ambiance fleurie grâce à la collaboration de Christiane Marguerite

Vos serveurs avec les deux doyens

En 2019, Rendez-vous le 6 octobre

ANIMATION - CULTURE

Des artistes au sein de notre commune, le savez-vous ?

Monsieur DESBOUIS, peintre et sculpteur

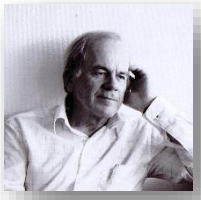

vit et travaille à Moon-sur-Elle (Manche), près de Saint-Lô, dans un presbytère du XVIIIe siècle restauré par ses soins.

En 1985, il reçoit le Grand prix de peinture du Salon international de Deauville et, en 1986, est invité du Panorama de la Peinture française contemporaine à New York. Depuis, il participe régulièrement à de nombreuses expositions personnelles et collectives tant en France qu'en Europe. Le fer et l'acier sont les matériaux de prédilection du sculpteur

Dans le cadre du contrat de pôle – aménagement du bourg, de la Communauté de l'Elle en 2002, Monsieur DESBOUIS a réalisé le bas-relief de la cantine scolaire « petites feuilles géantes ».

Madame MARTIN Françoise, peintre

Artiste peintre : tableaux, fresques…

Jean Barth n'Co

Nous avons le plaisir d'avoir parmi nos habitants un artiste musicien *Rico Moissiard,* batteur faisant parti du groupe Jean Barth n'Co

Leur musique ? C'est profond, c'est léger, triste et amusant, tout en finesse et poétique. Un univers tout en contraste. On y entend des influences folk, blues et puis une petit quelque chose de différent, un style un peu décalé avec un piano sombre ou flamboyant.

ANIMATION - CULTURE

SARL FAUVEL NORMANDY CERAMICS
« Entreprise du Patrimoine Vivant »

L'entreprise Fauvel, implantée à Moon-sur-Elle dans la Manche, fabrique depuis 1957 du carrelage artisanal en terre cuite émaillée.
L'entreprise Fauvel, fierté de l'artisanat normand, fabrique depuis 60 ans des carreaux en terre cuite émaillée selon un procédé 100% artisanal. Une expertise unique qui lui a valu d'être parmi les premières entreprises à obtenir le label Entreprise du Patrimoine Vivant et de participer à des chantiers de rénovation prestigieux, comme la réalisation des carrelages en terre cuite de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel.

Visite de Saint-Lô Agglo le 6 juillet 2018

JAZZ DANS LES PRES

« Jazz dans les Prés » est une série de concerts de jazz et de musiques afro-américaines (Blues, Funk…) en itinérance : faire découvrir des musiciens de très haut niveau à des populations éloignées des centres culturels traditionnels et créer des passerelles professionnelles et artistiques entre ces musiciens à la visibilité nationale et ceux qui vivent et travaillent sur notre territoire.

Saint-Lô Agglo sous l'angle du développement de la culture en milieu rural soutient l'initiative de la ferme culturelle du Bessin en partenariat avec les communes d'accueil.
Dimanche 19 novembre 2017, un nombreux public a envahi la salle Arthur Turmet. Près de 150 personnes ont assisté au concert du chanteur Drew Davies, chanteur saxophoniste anglais, qui tire son inspiration de l'âge d'or du rythm'blues .

Rendez-vous le 13 octobre 2019, à 17H
Salle Arthur TURMET
Pour le concert de jazz d'un nouvel artiste

ANIMATION - CULTURE

Le SAG de l'Elle – Pourquoi – Comment ?

C'est une association de loi 1901, qui a pour but de mettre en œuvre des actions de prévention et d'information, en faveur des personnes âgées des communes de l'ex-canton de Saint Clair sur L'Elle.

COMPTE RENDU des ACTIONS RÉALISEES en 2018

13 Mars 2018 – A COUVAINS « **Gym Prévention Santé**» - Réunion d'information animée par « SIEL BLEU », suivi de 15 ateliers, subventionnés par la conférence des financeurs, qui ont eu lieu à COUVAINS tous les mardis de 17 h à 18 h. (14 personnes ont suivi ces séances, qui à l'heure actuelle perdurent, même lieu, même heure, étant donné la qualité de la prestation).

17 et 20 Avril 2018 – A LA MEAUFFE **«Les Gestes qui sauvent » -** Deux ateliers animés par l'ASEPT

12 Juin 2018 – A COUVAINS « **Prendre son cœur en main »** - Organisé avec la Mutualité Française.

A partir de 20 h. Ouverture des stands, suivie vers 21 h 00 d'une conférence animée par le Dr STCHEPINSKY.

19 Juin 2018 – A MOON sur ELLE – Mini forum **« Bien Vivre à Domicile »** - Après midi d'information organisé par le CLIC, suite à l'enquête de besoins de 2016. Dix stands ont présenté les aides : Humaines, Techniques et Amélioration de l'habitat.

05 au 12 Octobre 2018 – « Semaine Bleue » - C'est la semaine qui a mis en lumière les retraités sur le thème **« Pour une Société Respectueuse de la Planète, ensemble agissons ».**

05 Octobre 2018 – A Baudre – Théâtre participatif sur le thème, « Aider les aidants » organisé par le CLIC avec la troupe les 'Impro loco' –Après midi interactif et très enrichissant.

08 Octobre 2018 – A la maison de retraite de Cerisy la Forêt, conférence animée par Arno CLAISSE autour de la valorisation des déchets.

10 Octobre 2018 – A l'accueil de loisirs de St Clair sur L'Elle, activités intergénérationnelles, sensibilisation sur les déchets avec des jeux et des activités autour du tri sélectif avec les poubelles d'hier et d'aujourd'hui. Participation de 35 enfants de l'accueil de loisirs et les résidents des maisons de retraites de St Clair sur L'Elle et Cerisy la Forêt, suivi d'un goûter zéro déchets avec des crêpes et confitures « maison ».

11 Octobre 2018 - En Forêt de Cerisy – Sortie sur le thème « Découverte de la Faune et de la Flore ».

ANIMATION - CULTURE

16 Octobre 2018 – A la Maison de retraite de St Clair sur L'Elle – KARAOKÉ en présence des résidents des maisons de retraite de St Clair sur L'Elle, Cerisy la Forêt, Le Dézert et la Fontaine Fleurie de Saint Lô.

17 Novembre 2018 – A la Maison des Associations à St Clair sur L'Elle **- « Gérer son stress pour mieux vivre » -**

Des professionnels font découvrir leurs activités par des ateliers et des stands. (Sophrologie, relaxologie, kinésiologie, naturopathie, yoga du rire etc..)

Toutes ses activités sont ouvertes à tous et organisées avec le soutien du CLIC (Centre Local d'information et de coordination basé dans les bâtiments du Centre Médico-Social de SAINT LÔ)

ACTIONS en PRÉVISION POUR 2019

- Mémoire Tonic avec la CARSAT
- Action de prévention avec la gendarmerie sur le code de la route
- Atelier d'écriture qui ferait suite à l'atelier mémoire tonic
- Voir pour des séances d'initiation suite à la journée sur le stress
- Conférence sur les arnaques

Pour tous renseignements contactez la référente du SAG de votre commune : Monique YVRANDE.
Pour des questions concernant le maintien à domicile contactez le CMS /
Centre Médico-Social du Val de Vire : Standard 02.33.77.25.30 ou l'agent d'accueil autonomie – Isabelle WOUSSEN – 02.33.77.25.65

16 Octobre 2018

A la Maison de retraite
de St Clair sur L'Elle – KARAOKÉ

10 Octobre 2018

A l'accueil de loisirs de St Clair sur L'Elle,
activités intergénérationnelles

VIE COMMUNALE

Le devoir de mémoire à Moon-sur-Elle

11 novembre 2018

La célébration de l'armistice du 11 novembre fut l'occasion « *pour les communes rassemblées devant leurs monuments aux morts, de rendre hommage et dire leur reconnaissance à tous ceux qui nous ont défendu hier mais aussi à ceux qui nous défendent aujourd'hui* » selon le message du Président de la République lu à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Le 1er août 1914 l'ordre de mobilisation est décrété en France. 4 millions d'hommes sont envoyés sur le front par le train au cours de l'été 1914, hommes âgés de 20 à 45 ans. Au total 8 millions d'hommes furent mobilisés au cours de 4 années interminables, conflit qui se solda par la perte d'1.4 million de poilus. A l'arrière du front, les femmes furent également sollicitées pour participer à l'effort de guerre et remplacer les hommes partis sur le front.

Le 11 novembre 1918 un grand soupir de soulagement traversa la France avec la signature de l'Armistice. Le 15 août 1919 Moon célébrait sa première grande fête en l'honneur des poilus de Moon. Le monument aux morts de Moon, commandé l'année suivante, le 26 septembre 1920 par le conseil municipal de Moon, est érigé dans le cimetière. Il comporte les noms des 38 poilus de Moon morts pour la France.

Ce 11 novembre 2018 l'Association des Anciens Combattants de Moon, créée au printemps 1920 et la Municipalité ont rendu un hommage particulier. L'appel aux morts de ce 11 novembre a donné lieu à un hommage solennel à chacun des poilus de Moon en rappelant l'identité, l'âge, le métier et le lieu de décès de chaque inscrit sur le monument. Ensuite l'assemblée des personnes présentes s'est inclinée sur les 4 tombes de poilus encore présentes au cimetière afin de leur rendre hommage. Ces 4 tombes, celles de Jean-Baptiste Lefoulon, Alexandre Lecanu, Maurice Bernard et Gustave Charles, avaient été fleuries et ornées du drapeau tricolore pour cette commémoration.

N'oublions pas que selon le message lu ce 11 novembre *« Le siècle qui nous sépare de ces terribles sacrifices des femmes et des hommes de 14-18 nous a appris la grande précarité de la Paix. Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre »*

Pour en savoir plus sur les poilus de Moon nous vous invitons à consulter la brochure qui figure sur le site de la mairie : ***mairie-sur-elle.fr (*** **rubrique bulletin – rubrique histoire**)

Le 8 mai 2019, célébration à Moon-sur-Elle de la commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale.

4 juin 2019, Accueil d'une soixantaine d'américains dont un vétéran avec l'association du « Mur du Souvenir » (cérémonie le matin carrefour de St-Clair avec la participation des enfants des écoles de Moon St-Clair et du Collège – repas le midi à la salle des fêtes de Moon, suivi l'après-midi d'une manifestation au mur du souvenir de St Jean de Savigny).

75e ANNIVERSAIRE
D-DAY ET BATAILLE DE NORMANDIE

VIE COMMUNALE

L'état civil 2018

Naissances

Zohra CHEBOUROU	**26 AVRIL**
Théo BINET	**11 MAI**
Lucas PICOT	**12 MAI**
Léonie BAZIRE	**14 MAI**
Maël GUIBERT	**17 JUIN**

Les enfants ont reçu leurs lettres de bienvenue comme tout nouveau-né depuis 2 ans

Vie civile

2 PACS
1 baptême civil
1 renouvellement de vœux pour 10 ans de mariage

Les habitants de la commune qui nous ont quittés cette année

Gérard PACARY	5 FEVRIER
Fernande ANNE	15 FEVRIER
Suzanne GAMAS	17 FEVRIER
Marie MARGUERITE	12 AVRIL
Pierre JOSSET	7 JUIN
Fabien FERET	16 JUILLET
Raymonde TRAVERT	12 SEPTEMBRE
Anne-Sophie RUAULT	14 SEPTEMBRE
Michel HAREL	18 OCTOBRE
Thérèse LECLERC	12 NOVEMBRE
Anthony DUBOS	18 DECEMBRE
Renée AUVRAY	26 DECEMBRE

VIE COMMUNALE

Quand des hôtes indésirables s'invitent à Moon sur Elle : les frelons asiatiques !

5 nids ont été dénombrés sur la commune en 2016, nids qui ont fait l'objet d'une destruction.

Le premier identifié a été découvert sur la haie derrière la mairie. Comme vous pouvez le voir, ils n'ont pas apprécié la venue des pompiers. Vu leur virulence, la destruction définitive a été confiée à une entreprise agréée.

En 2017 aucun nid n'a été signalé. Cette année, nous avons eu 10 signalements, dont 6 se sont révélés bien être des frelons asiatiques

Le frelon asiatique est une espèce invasive, qui a fait son apparition en 2011 dans la Manche et qui se nourrit d'insectes riches en protéines dont les abeilles. Il est peu agressif quand il est seul, sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen mais la colonie peut s'avérer dangereuse lors d'attaques collectives en cas de sentiment de menace.

<u>Comment différencier le frelon asiatique du frelon européen ?</u>

	Frelon asiatique	Frelon européen
Le frelon		

VIE COMMUNALE

À quoi ressemble un nid de frelons asiatiques !

Type de nid	**Nid primaire de Frelon asiatique**	**Nid principal de Frelon asiatique**	**Nid de Frelon européen**
Photo du nid			
Période d'activité au nid	Avril à Juin	Juillet à Novembre (se désagrège au cours de l'hiver et n'est plus réutilisé).	Printemps à l'automne
Critères de reconnaissance du nid	Petite boule beige à marron, suspendue. Petite ouverture par le bas.	En forme de poire, jusqu'à 1 mètre de diamètre à l'automne. Une petite entrée latérale.	Nid rudimentaire, généralement en forme de colonne. Grande ouverture par le bas (alvéoles bien visibles).
Emplacement du nid	Sous une avancée de toiture, encadrement de fenêtre, abri de jardin, cabane en bois…	Généralement dans un support végétal, haie ou arbre isolé, toute hauteur confondue.	Dans un bati, voire une cavité (arbre creux, mur de pierre…).

Que faire en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques ?

Ayez de bons réflexes !

N'intervenez pas vous-même. Vous risquez par l'utilisation de moyens inadaptés (tir au fusil, lance à eau, …) de vous exposer à une attaque collective et de disperser les reines qui referont des nids à proximité.

Frelons asiatiques à Moon sur Elle

La lutte contre le frelon asiatique étant une lutte collective et le coût de destruction pouvant être élevé surtout sur les nids situés à grande hauteur, la municipalité avait décidé dans sa séance de conseil municipal du janvier 2017, de prendre en charge ce coût sur l'année 2017.

Depuis 2018, la commune prend toujours en charge la destruction des nids de frelons mais a adhéré au réseau de surveillance du FGDON.

VIE COMMUNALE

- Si vous découvrez un nid, informez la mairie
- Voilà les démarches qui suivront
    - Inscription du signalement sur la plateforme du FGDON par la secrétaire de mairie
    - Déplacement sur site, vérification du caractère asiatique des frelons
    - En cas de validation, déplacement de la société agréée pour destruction du nid
    - Maintien du nid en place, pas de caractère dangereux du nid une fois détruit
    - Désagrégation du nid dans le temps avec les intempéries

Cycle biologique du frelon asiatique

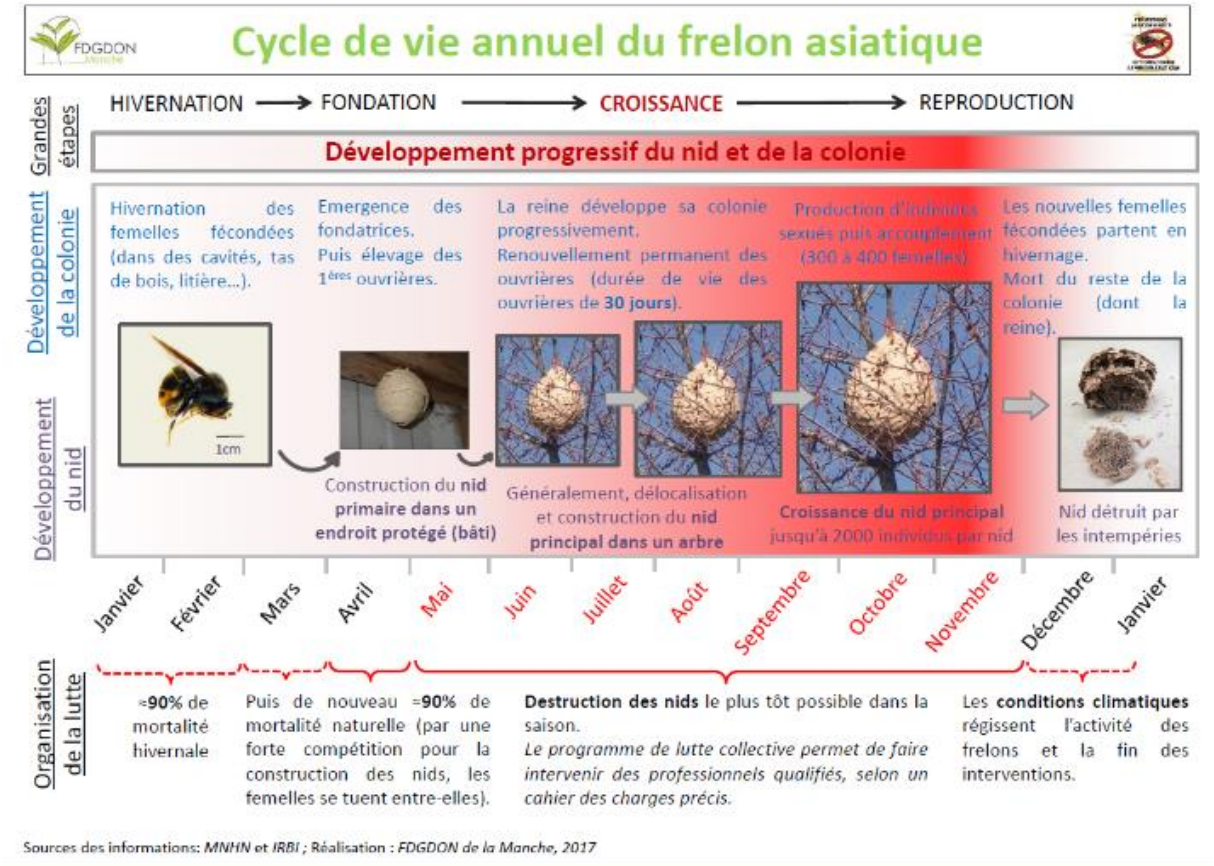

Pour information, la campagne de destruction s'arrête en fin d'année avec les chutes de température

Vos inquiétudes sont légitimes mais il faut savoir que les nids de frelons asiatiques sont abandonnés chaque année, vers fin novembre. En effet, la reine meurt avec ses ouvrières et les mâles. Les nouvelles femelles fécondées partent en hivernage et quittent le nid. À partir de ce stade, il n'y a donc pas d'intérêt à procéder à la destruction des nids, car ils sont vides. L'enveloppe des nids va se détruire progressivement avec les intempéries.

VIE COMMUNALE

La boucherie – charcuterie / traiteur du Quartier de la Gare ouverte depuis juin 2016

Julien Leconte a été formé par Hubert Jeanne, boucher bien connu par les anciens de la commune. Après avoir travaillé notamment chez Bruno Marie à Saint-Clair sur Elle, il apporte toutes ses compétences dans l'ouverture d'un rayon boucherie à part entière. La qualité de la viande est garantie par un label rouge avec un approvisionnement auprès d'Anvial, fournisseur en viande labellisée bleu blanc cœur.

Mickaël Vaquez a été formé par Roland Juin charcutier-traiteur très connu dans la région et il retrouve les locaux de ses débuts. Agé de 43 ans, il a notamment travaillé chez Gilbert Bazire au carrefour Herbage Chasles. Avec son expérience professionnelle, il a pris en charge le développement du rayon charcuterie et de l'activité traiteur à la demande.
Le magasin prépare également chaque jour des plats cuisinés et le samedi un plat unique : couscous ou paella, poule, tartiflette … A partir du mois de mai, pendant la période estivale, le dimanche matin une rôtisserie au feu de bois vous est proposée.
Le magasin ouvre du mardi au dimanche matin. Vous pouvez les contacter 02 31 10 82 21.

La boulangerie

Rémy et Marie-Annick Lepoittevin, arrivés en novembre 1989, vous proposent tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi, leurs fabrications traditionnelles de boulangerie et pâtisserie

Le bar – tabac

Fabien Corneville a repris le bar-tabac du quartier de la Gare depuis près de huit ans. Le bar-tabac est ouvert tous les jours de la semaine de 6h à 20 h sauf le mardi ainsi que le week-end, samedi et dimanche de 7h à 20h. De nombreux services sont proposés : bar, tabac et cigarettes électroniques, presse quotidienne et magazines, jeux : PMU, loto Française des jeux, grattage, sports.

VIE COMMUNALE

Le salon de coiffure

Depuis décembre 2012, Virginie Jouan propose ses services les lundi, mardi, jeudi et les vendredi samedi toute la journée avec rendez-vous ou sans au 02 31 22 61 97 au quartier de la Gare. Au salon de coiffure mixte, s'ajoute la vente de quelques bijoux et sacs.

Le magasin Proxi repris depuis 2016 par Sylvain Delafosse

Sylvain Delafosse a toujours travaillé dans le commerce. Il a été salarié de grande et moyenne surface, chef de rayon des produits frais.

Désormais indépendant il vous propose de multiples services dans son magasin Proxi, du groupe Carrefour, à travers ses rayons: produits alimentaires, fruits et légumes, produits frais et surgelés, produits domestiques et d'entretien, coin presse, jeux de grattage, dépôt de pain et dépôt de gaz.

Sylvain Delafosse et ses deux employées Meggy et Julie sont présents pour vous accueillir. Soyez assurés de leur gentillesse, de leur disponibilité et d'un accueil avec le sourire.

Au début de l'année 2018, des travaux d'aménagement d'un sas d'entrée avec portes automatiques normes PMR ont été réalisés sur ce bâtiment communal.

Sylvain peut livrer à domicile, soit vous commandez sur place ou soit par téléphone au 02 33 56 42 39. Le magasin est ouvert les 6 jours de la semaine et le dimanche matin.

Fruits et Légumes

Depuis plusieurs années, Romain LEJOLIVET vous accueille tous les vendredis matin, de 10h30à 12h sur la place de la mairie pour vous proposer fruits et légumes

VIE COMMUNALE

Saucisses frites sandwichs le jeudi midi Place de la mairie

Dominique Beauruelle, originaire de Sainte-Marguerite d'Elle, vous propose depuis cet hiver, le jeudi midi, saucisses, merguez, frites mais aussi des sandwichs jambon et boissons fraîches.

Pour le contacter ou commander : tél. : 06 52 36 13 32

Un kebab le dimanche soir à Moon, Place de la mairie

Depuis septembre 2015 kebabs avec différentes sauces, paninis, American frites, frites maison, mais aussi des galettes composées, vous sont proposés le dimanche soir de 18 h à 21 h « chez David », un stand stationné place de la mairie. Un accueil chaleureux vous y attend. Tél : 07.82.74.71.34

Distributeur de pizza automatique Place de la mairie

Depuis fin août 2018, un distributeur de pizza a été installé auprès de la supérette Place de la mairie.
Stef'pizza, vous propose en permanence avec ce distributeur automatique une dizaine de variétés de pizzas à réchauffer chez vous ou chaudes sur place dans les 3 minutes, de sa propre fabrication.

Chaque mercredi soir Stef'pizza, artisan pizzaïolo, continue à proposer ses pizzas cuites au feu de bois : les gourmandes, les insolites, les traditionnelles et les spéciales dont la pizza du mois.
Pour commander le mercredi soir, téléphoner au 06 87 82 04 53.

Authentic Burger : truck de ouf avec la Maranello

Christophe Lemarchand vous propose chaque jeudi soir, Place de la mairie, une quinzaine de burgers : le Normand, l'Auvergnat, le Texan, etc … avec même des maxi burgers de 750 grammes de steak, viande 100% française. Menu classique, menu texan, menu Oklahoma au choix, des salades ou des starters, sorte d'amuse-gueules frits : poulet, oignons, calamars, piments, camembert vous sont également proposés.

Christophe est à votre disposition le jeudi soir, pour commander tél : 07 85 66 21 70.

VIE COMMUNALE

De la bière artisanale de Moon-sur-Elle

Vous l'avez peut-être déjà goûtée au marché de Noël, une bière artisanale est désormais produite à Moon sur elle depuis fin 2017.
Paul Vittecoq fabrique de la bière au lieu-dit le Mont Sauvage à Moon-sur-elle d'une façon artisanale, dans un ancien corps de ferme typique de la région.

Amoureux de la bière depuis ses études à Lille, et après un mariage avec une Ch'ti, il fait sa propre bière depuis près de 3 ans en petite quantité pour sa propre consommation. En 2017, il décide de sauter le pas et de s'installer en tant que brasseur professionnel.

Les matières premières de la bière La Mont Sauvage
3 ingrédients de base : **orge, houblon et levure**.
Aucun additif chimique pour clarifier la bière ou ajouter de la mousse…., pas d'utilisation de gaz carbonique pour faire des bulles. Cette bière est 100 % naturelle.

Témoignage

*La bière **La Mont Sauvage** est un produit vivant, comprenant des levures chargées de la transformation des sucres en alcool et en bulles. Vous pourrez les retrouver parfois dans le fond des bouteilles !*
Le brassage s'effectue à la main sans aucun système motorisé pour nous permettre de mieux travailler le brassin et la matière, dans l'objectif de vous fournir le meilleur produit possible. Pas d'achat d'usine de brassage clé en main, mais une construction artisanale complète de la brasserie, ce qui a permis de nous adapter aux dimensions du bâti ancien.

*Mon objectif est de travailler **100 % local**, je suis en relation avec des agriculteurs du secteur pour me fournir en orge de brasserie. Dès le printemps des pieds de houblon seront plantés à la brasserie pour utiliser notre propre production.*
Paul Vittecoq, le Brasseur

Cap vers un objectif 0 déchet !
Toutes les bouteilles peuvent être réutilisées. Rapportez les à la brasserie, c'est un bel acte citoyen pour réduire notre emprunte carbone;-).
Pour refroidir 1L de bière il faut environ 3L d'eau. Nous utilisons de l'eau de récupération des pluies (pas d'eau potable) et est réutilisée plusieurs fois.

La bière génère également des déchets : les drèches. Cette matière, riche en fibres et protéines, est donnée à un agriculteur en AOP Isigny pour nourrir ses vaches laitières. C'est aussi cela l'économie circulaire.
Bref, en consommant la bière La Mont Sauvage, vous consommerez local, et dans le respect de notre environnement, si beau à Moon sur Elle ;-)

Types de bière en vente
4 bières sont proposées : **Blonde, Ambrée, Brune et Triple** en **33cl** et en **75cl**. Les bières La Mont Sauvage sont des bières normandes d'inspiration belge plus ou moins forte, de 5° à 7,5°. A vous de goûter pour voir laquelle vous préférez.

Vous pouvez venir visiter la Brasserie et acheter de la bière **tous les Jeudis** de 15h à 20h pendant les vacances scolaires et de 17h à 20h hors vacances scolaires.

INFOS PRATIQUES

Violences faites aux femmes

Les violences au sein du couple ou de la famille portent atteinte aux droits fondamentaux comme au principe d'égalité qui fonde notre démocratie. Elles touchent principalement les femmes et leur ampleur a conduit l'ensemble des pouvoirs publics à se mobiliser.
Dans la Manche, un protocole 2017-2022 de lutte contre les violences unit Département, collectivités, préfecture, tribunaux, services de l'État, partenaires publics, privés et associatifs.
Info : Protocole, guide, annuaire et infos pratiques à retrouver sur conseil-departemental.manche.fr (onglet Solidarités, rubrique Egalite femmes-hommes).

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La commune tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre !

À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en complétant le **formulaire – contacter la mairie.**

Les services de SAINT-LO AGGLO

LOCATION DE VÉLO ÉLECTRIQUE

CONTACT : Service Mobilité et Transports Tél. : 02 14 29 00 30
Antenne à Saint-Clair sur Elle

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

Au plus proche des communes de Saint-Lô Agglo, un **espace public numérique** constitué de **4 sites** et **un matériel mobile** sont à votre disposition.
Ces espaces vont vous permettre :

- d'**accéder à l'information** (consultation de sites Internet, cédéroms, ...) et à des **services pratiques** (courrier électronique, réalisation de CV, démarches administratives à distance, ...)
- de vous **initier** à l'utilisation d'Internet, d'outils bureautiques, à la création de documents multimédia (création de sites web, photo numérique), à l'utilisation des tablettes grâce à des ateliers thématiques sous la conduite d'animateurs spécialisés. Tél. 02.14.29.00.54 / 06.26.66.31.77

Suivez l'actualité du Réseau de Veille des EPN Normands : http://www.scoop.it/u/mediationnumeriquenormande

Rappel des règles de bon voisinage

Nous avons la chance d'habiter dans une commune où il fait bon vivre et pourtant il faut régulièrement rappeler les règles à respecter pour vivre tous en harmonie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de « ***savoir vivre*** », dont beaucoup sont dictées par le bon sens : ***respect des autres, respect des espaces publics et privés ...***

Quelques règles élémentaires concernant le bruit :

Pour la tranquillité du voisinage, le **bruit excessif** est sanctionné de jour comme de nuit. Ceci concerne tout bruit émis à l'intérieur des habitations ou des dépendances provenant d'animaux, de téléviseurs, de radios, pétards, véhicules, outils de bricolage ou de jardinage ... Tout bruit causé par désinvolture ou par manque de précaution est répréhensible.

Les **travaux de bricolage ou de jardinage** réalisés par des **particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, motoculteurs, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués conformément à l'arrêté préfectoral que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Plantations

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes sur son terrain.
Le Code civil impose certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin et donc **éviter les conflits de voisinage.**

Les articles 671 et 672 du Code civil établissent **une servitude légale de voisinage** relative aux distances de plantation et à l'élagage des arbres :
*Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :*

- ***2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la **hauteur dépasse 2 mètres***
- ***50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres***

Pour vous informer sur l'existence de règles locales, il convient de vous renseigner à la Chambre d'Agriculture de la Manche Maison de l'Agriculture - Avenue de Paris 50009 SAINT-LÔ Cedex
Tél : 02.33.06.48.48 Courriel : accueil@manche.chambagri.fr
Lire : "Codification des Coutumes et Usages Locaux à Caractère Agricole et Rural du Département de la Manche"

INFOS PRATIQUES

Les animaux

Il est interdit de laisser divaguer les animaux. Les chiens errants saisis sur le territoire de la commune sont conduits au chenil communal ; Les animaux ne peuvent être restitués à leur propriétaire qu'après paiement des frais du chenil.

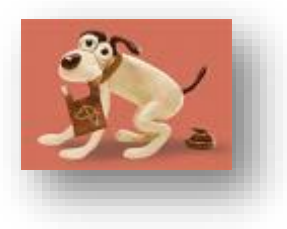

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Brûlage des déchets verts

Le **brûlage des déchets ménagers**, dont les déchets verts, est interdit.

De quoi s'agit-il ?

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits *déchets verts, sont :*

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- Les résidus de débroussaillage,
- Les épluchures.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

de déposer les déchets verts à la déchetterie de Saint-Clair-sur-l'Elle

ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Le cas particulier des résidus agricoles

Les résidus d'activités d'élagage des haies, arbres fruitiers et autres végétaux dans une exploitation agricole ne sont pas assimiles a des déchets ménagers.

Le brûlage de résidus agricoles n'est donc pas strictement interdit.

Quelques gestes simples suffisent à rendre une commune agréable à vivre.
Merci de vos efforts à toutes et à tous.

INFOS PRATIQUES

Deux espaces Tritou sont installés sur la commune : place de la Pomme d'Or et rue de la gare :

Les déchetteries, un service de proximité…

Les déchetteries assurent un service complémentaire à la collecte des déchets ménagers : elles reçoivent les déchets qui, en raison de leur nature ou de leur volume ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères.

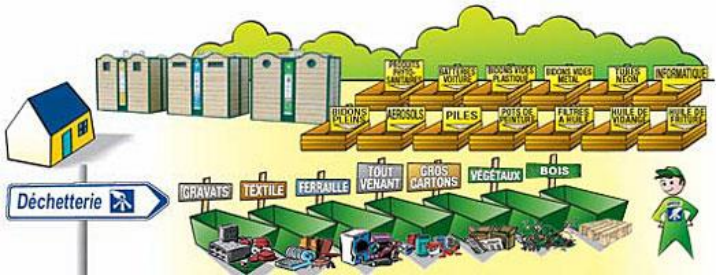

Déchetterie de Saint-Clair-sur-Elle : mardi – jeudi et samedi
9H00-12H00 14H00-18H00

Point Fort Environnement
Hôtel Bled - 50620 CAVIGNY
Tél : 02 33 77 87 00 - Télécopie : 02 33 77 87 09
N° Vert 0 800 05 33 72
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

INFOS PRATIQUES

Espaces Verts

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'**objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics depuis le 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

Entretenir les jardins et les parcs publics sans utiliser de produits phytosanitaires ?

Le lavoir – l'Elle

C'est chose faite pour Moon-sur-Elle depuis le mois de Janvier 2017 :
Ne plus utiliser de phytosanitaires, c'est une nouvelle contrainte pour nos agents d'entretien et notre commune, il faut donc trouver de nouvelles méthodes de travail. De plus, les conditions météorologiques peuvent ne pas faciliter la tâche de nos agents.
Pour l'entretien du cimetière, il est obligatoire de ne plus utiliser de produits phytosanitaires d'origine chimique, restent autorisés les produits homologués en Agriculture Biologique à vocation agricole, les produits à faible risque (aucun désherbant).

L'Etang boisé

Pour les particuliers, il est interdit d'acheter, et d'utiliser des produits phytosanitaires, **à compter du 1er janvier 2019**, sauf si ces produits sont considérés comme produits de biocontrôle, ou autorisés en l'Agriculture biologique, ou classés à faible risque.

INFOS PRATIQUES

La mairie

Tél. : 02.33.05.85.78
Fax : 02.33.05.85.58
Mel : mairie.moon-sur-elle@wanadoo.fr
Site : mairie-moon-sur-elle.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi :	**15h30 – 19h00**
Jeudi :	**9h30 – 12h30**
Vendredi :	**9h30 – 12h30**

LA RESERVATION DE SALLES

La salle des Fêtes Arthur Turmet

	SALLE COMPLETE		HALL	
	Hors commune	Habitants de Moon	Hors commune	Habitants de Moon
Banquet Mariage Spectacle	**320 €**	**240 €**	**230 €**	**190 €**
Location associations locales		**100 €**		**65 €**
Location semaine /Vin d'honneur	**100 €**		**65 €**	
Location hall suite décès				**50 €**
Location vaisselle	**1.00 € le couvert complet** **0.10 € le verre (pour vin d'honneur)**			

Le Clos Perrin

Il est possible maintenant de louer sur certaines périodes les locaux du Clos Perrin.

Le tarif est identique à la location du hall de la salle des fêtes.

Pour toute réservation un acompte égal à 50% du montant de location de la salle est demandé. Le solde est versé à la remise des clés. Une caution de 100€ et une attestation d'assurance doit être remise pour toute location.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE ADRESSEZ-VOUS EN MAIRIE.

INFOS PRATIQUES

LES COMMERÇANTS ET ARTISANS

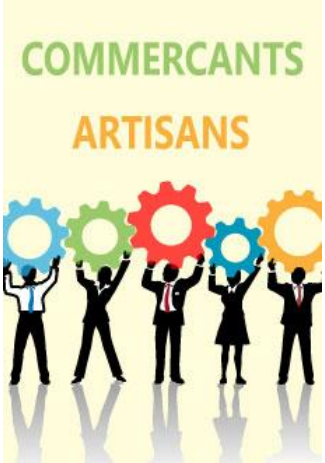

* **SARL FAUVEL**, La Croix sous l'Ange - Fabrication carrelage en terre cuite – tél. 02.33.56.83.31
* **M. CORNEVILLE**, La Gare - café bar journaux – tél. 02.31.22.86.91
* **M. KOPYTO**,- Le Moulin Hébert – Pisciculture – tél. 02.33.55.42.72
* **SARL FLAMBARD** – Taxi – tél. 09.61.27.71.35
* **M. MME LEPOITTEVIN**, rue de la Gare, Boulanger – tél. 02.31.22.81.51
* **Boucherie charcuterie de la Gare,** Tél. 06.82.17.35.56
* **Monsieur DELAFOSSE – PROXI SUPER**, La Pomme d'Or, Alimentation générale – tél. 02.33.56.42.39
* **ART'MONY**, Mme JOUAN, 1 rue du Stade - coiffure mixte - tél. 02.31.22.61.97
* **Paul VITTECOQ** Le Mont Sauvage, bière artisanale tel : 07 69 14 22 96

<u>Les Commerçants ambulants</u> : place du marché

STEFF-PIZZA, chaque mercredi soir

CHEZ DAVID : Kebab – sandwicherie – galette : chaque dimanche soir

GRILLEUR : M. BEAURUELLE Dominique jeudi matin

LA MARANELLO Burgers : M. LE MARCHAND Christophe – jeudi soir

FRUITS ET LÉGUMES : M. LEJOLIVET Romain : vendredi matin de 10h30 à 12h

LES ASSOCIATIONS - LEURS PRÉSIDENT(E)S

* **CLUB DES AMIS** : Mme *MAURICE Marie France*
* **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MOON** : Mme *TETREL Sandrine*
* **AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS** : M. *HAVEL Christophe*
* **UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS :** M. *CORNEVILLE Fabien*
* **TENNIS CLUB :** *M. AUCOUTURIER Laurent*
* **FOOTBALL CLUB DE L'ELLE :** M. *FERON Bertrand*
* **HAND BALL CLUB** : M. *LANIESSE Arnaud*

Connaissez-vous la commune…
A vous de trouver où ces photos on été prises

1

2

3

4

5

6

7

8

Réponses : 1.Etang boisé 2. Mur extérieur église 3.Les tuileries 4. Etang boisé 5.La Duranderie 6. La chapelle du Mesnil Vittey 7. Autel église 8.Lavoir